

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 octobre 2021

VIGILANCE SANITAIRE - (N° 4574)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 376

présenté par  
M. Son-Forget

-----

**TITRE**

A la fin du titre du projet de loi, substituer aux mots :

« diverses dispositions de vigilance sanitaire »

les mots :

« sur l'extension de diverses dispositions d'ordre sanitaire mais pas que ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement a pour but de préciser le champ d'action de ce projet de loi. En effet si le prolongement de l'emploi des passes sanitaires, alourdissement des sanctions autour de ce passe et la diminution des comptes-rendus du gouvernement sur le suivi de la crise sanitaire pouvait, de manière discutable, correspondre au titre donné au projet de loi, le rapport entre les dispositions de vigilance sanitaire et l'octroie au gouvernement de prise d'ordonnances en rapport avec le droit de la copropriété semble plus obscure.

Cet amendement a ainsi pour objectif d'apporter des éclaircissements.